



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.4/2000/29  
24 mars 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Cinquante-sixième session  
Point 9 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS  
FONDAMENTALES, OÙ QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE

Rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme au Myanmar,  
soumis en application de la résolution 54/186 de l'Assemblée générale

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 18 de la résolution 54/186 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1999, intitulée "Situation des droits de l'homme au Myanmar", dans laquelle l'Assemblée m'a prié de poursuivre mes entretiens avec le Gouvernement du Myanmar en vue d'aider à l'application de cette résolution et de présenter à l'Assemblée générale, au cours de sa cinquante-quatrième session, des rapports complémentaires sur l'état d'avancement de ces entretiens ainsi que de faire rapport à l'Assemblée, à sa cinquante-cinquième session, et à la Commission des droits de l'homme, à sa cinquante-sixième session.
2. La Commission saura, à la lecture de mon rapport à l'Assemblée générale (A/54/499), que mon envoyé spécial, M. Alvaro de Soto, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, a séjourné au Myanmar du 14 au 18 octobre 1999 et a tenu des consultations avec le Premier Secrétaire du Conseil d'État pour la paix et le développement, le général de corps d'armée Khin Nyunt, le Ministre des affaires étrangères, U Win Aung, le général de brigade David Abel, Ministre au Cabinet du Président du Conseil d'État pour la paix et le développement, et le colonel Tin Hlaing, Ministre de l'intérieur. Il a également tenu des consultations avec des membres du Comité exécutif central de la Ligue nationale pour la démocratie, notamment sa Secrétaire générale, Daw Aung San Suu Kyi, et avec les représentants de différents partis politiques et groupes ethniques tels que le nouveau parti de l'État mon et l'Organisation de l'indépendance kachin.

3. M. de Soto a assumé de nouvelles responsabilités après avoir achevé sa mission au Myanmar en octobre 1999, et je suis en passe de nommer à sa place un nouvel envoyé spécial pour le Myanmar. Le nouvel envoyé spécial devrait se rendre au Myanmar dès qu'il sera nommé en vue de tenir des consultations avec les dirigeants politiques concernés. Cela me permettra de faire rapport à l'Assemblée générale au cours de sa présente session.

-----